

Image not found or type unknown



## regroupement familiale

Par **kendall**, le **28/06/2019** à **07:37**

Bonjour,

**Je suis titulaire d un titre de sejour de 10ans. lors d un de mes voyages régulier dans mon pays J ai rencontré une charmante personne avec qui nous avons eu une fille très récemment. je suis actuellement dans mon pays d origine pret a retourner en france et je me demande s il est possible d obtenir un visa court sejour voir long sejour en vu de demande de titre de sejour et effectuer notre demarche de regroupement familiale une fois en France.**

Par **youris**, le **29/06/2019** à **10:56**

Bonjour,

Le regroupement familial s'applique à l'étranger marié remplissant les conditions de logement et de ressources exigées pour faire venir son époux(se) et ses enfants mineurs en france.

Salutations